

# Nouveau service gratuit de reprise de l'amiante

**VALENCIENNES MÉTROPOLE.** Le service gratuit de reprise de l'amiante a été mis en route ce 15 avril à la déchetterie de Valenciennes et est réservé uniquement aux particuliers, sous certaines conditions. Ces conditions sont bien sûr liées à la dangerosité d'un produit qui était il y a quelques années encore d'un usage commun !

La prise de rendez-vous est obligatoire au 03 27 45 89 42. L'amiante que vous allez transporter doit être dans un emballage spécifique et sécurisé, disponible dans l'une des cinq déchetteries du territoire, et ce cinq jours avant le jour de dépôt. L'emballage doit être réservé au préalable. Emballez les déchets d'amiante de manière étanche à l'aide du matériel fourni avant de les transporter et de les déposer sur le site de dépôt spécifique, rue Chasse-Saint-Roch. Ce service de collecte est interdit aux professionnels du BTP et aux artisans. Il concerne les déchets amiantés tels que les plaques de fibrociment, d'isolant, les plaques ondulées, conduits de cheminée, dalles de sol et tuyaux.

L'accès sera refusé si la date de rendez-vous n'est pas respectée, si les déchets ne sont pas correctement emballés et si les volumes sont supérieurs à ceux déclarés lors de l'inscription. S'équiper d'une tenue jetable, de gants et d'un masque de protection respiratoire. ■

*Jours d'ouverture : mercredi et samedi, de 9 heures à 12 heures et de 13 heures à 17 heures, rue Chasse-Saint-Roch à Valenciennes.*

*Tél. : 03 27 45 89 42.*

